



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

Séance du 23 mai 2017

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Madame Nathalie BERLU, présidente.

La séance est ouverte à 19h18.

Etaient présents :

Nathalie BERLU, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 20h13), Karamoko SISSOKO, Faysa BOUTERFASS (jusqu'à 19h48), Ali ZAHI, Christian LAGRANGE, Marie-Rose HARENGER, Philippe GUGLIELMI, Danièle SENEZ, Christian BARTHOLME, Sylvie BADOUX, Mireille ALPHONSE, Dref MENDACI, François BIRBES, Martine LEGRAND, Jacques CHAMPION, Claude ERMOGENI (jusqu'à 20h46), Bruno MARIELLE, Gilles ROBEL, Stéphane DE PAOLI, Tony DI MARTINO (jusqu'à 20h48), Laurent RIVOIRE, Corinne VALLS, Hassina AMBOLET, Samir AMZIANE (à partir de 19h48), Véronique BOURDAIS, Sofia DAUVERGNE (jusqu'à 20h29), Jean-Luc DECOBERT, Olivier DELEU, Anne DEO (à partir de 19h43), Ibrahim DUFRICHE-SOILIH (à partir de 19h30), Camille FALQUE, Riva GHERCHANOC (à partir de 19h49), Stephen HERVE, Magalie LE FRANC, Agathe LESCURE, Hervé LEUCI, Alexie LORCA (à partir de 19h30 et jusqu'à 20h32), Dalila MAAZAOUI-ACHI, Fatima MARIE-SAINTE, Charline NICOLAS (à partir de 19h41), Brigitte PLISSON, Nordine RAHMANI (jusqu'à 20h38), Pierre SARDOU, Olivier SARRABEYROUSE (jusqu'à 20h38), Emilie TRIGO (jusqu'à 20h48), Michel VIOIX, Mouna VIPREY (à partir de 19h37), Stéphane WEISSELBERG, Choukri YONIS.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Patrick SOLIER à Mireille ALPHONSE, Patrice BESSAC à Claude ERMOGENI (jusqu'à 20h46), Daniel GUIRAUD à Christian LAGRANGE, Sylvine THOMASSIN à Ali ZAHI, Salha AÏCHOUNE à Véronique BOURDAIS, Kahina AIROUCHE à Christian BARTHOLME, Madigata BARADJI à Sylvie BADOUX, Geoffrey CARVALHINHO à Magalie LE FRANC, Claire CAUCHEMEZ à Stéphane WEISSELBERG, Laurence CORDEAU à Fatima MARIE-SAINTE, Sofia DAUVERGNE à Riva GHERCHANOC (à partir de 20h29), Laurent JAMET à Sofia DAUVERGNE (jusqu'à 20h29), Yveline JEN à Marie-Rose HARENGER, Françoise KERN à François BIRBES, Véronique LACOMBE-MAURIES à Laurent RIVOIRE, Manon LAPORTE à Stéphane DE PAOLI, Mathieu MONOT à Dalila MAAZAOUI-ACHI, Nabil RABHI à Ibrahim DUFRICHE-SOILIH (à partir de 19h30), Olivier SARRABEYROUSE à Samir AMZIANE (à partir de 20h38), Olivier STERN à Bruno MARIELLE, Youssef ZAOUI à Stephen HERVE.

Absents excusés :

Gérard COSME, Jean-Charles NEGRE (à partir de 20h13), Faysa BOUTERFASS (à partir de 19h48), Djeneba KEITA, Claude ERMOGENI (à partir de 20h46), Alain PERIES, Tony DI MARTINO (à partir de 20h48), Bertrand KERN, David AMSTERDAMER, Samir AMZIANE (jusqu'à 19h48), Stephan BELTRAN, Sophie BERNHARDT (ep SOGLO), Aline CHARRON, Anne DEO (jusqu'à 19h43), Ibrahim DUFRICHE-SOILIH (jusqu'à 19h30), Riva GHERCHANOC (jusqu'à 19h49), Leïla GUERFI, Alexie LORCA (jusqu'à 19h30 et à partir de 20h32), Cheikh MAMADOU, Charline NICOLAS (jusqu'à

19h41), Nordine RAHMANI (à partir de 20h38), Abdel SADI, Emilie TRIGO (à partir de 20h48), Mouna VIPREY (jusqu'à 19h37).

Secrétaire de séance : Marie-Rose HARENGER

CT2017-05-23-21

Objet : Note de positionnement d'Est Ensemble sur le projet de centre de traitement des déchets du SYCTOM à Romainville/Bobigny

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5711-1, L5211-18, L5219-2 et L5219-5, ces deux derniers déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 16 mai 1984 portant création du SYCTOM, modifié successivement par les arrêtés inter-préfectoraux du 25 septembre 1985, du 25 septembre 1998, du 10 juin 2004, du 5 septembre 2011, du 12 mai 2014 et du 9 septembre 2016 ;

VU les statuts du SYCTOM ;

VU la délibération par laquelle le comité syndical du SYCTOM a décidé, lors de sa séance du 23 janvier 2015, de ne pas poursuivre le projet d'usine de méthanisation sur le site de Romainville et de relancer une réflexion sur le devenir du site ;

CONSIDERANT que le SYCTOM a vocation à regrouper les établissements publics territoriaux désormais compétents en matière de traitement des déchets ;

CONSIDERANT que le SYCTOM et Est Ensemble ont la volonté de poursuivre une réflexion commune dans le respect de leur compétences ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ABSTENTION : 1 (Riva GHERCHANOC)**

APPROUVE la note de positionnement relative au projet de centre de traitement des déchets du SYCTOM situé sur la commune de Romainville ;

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 07/06/2017

Publié le... 07/06/2017



POUR EXTRAIT CONFORME

Par délégation du Président

La 1^{ère} vice-présidente



Nathalie BERLU